

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 32 (1947)  
**Heft:** 4

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

J.A.

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex, par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ;  
abonnements facultatifs en sus Fr. 1,50 Abonnements privés Fr. 2,50,

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.  
Tél. 2 73 81

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne  
Tél. 2 83 90



MONTREUX, vue générale

## 44<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

le lundi 5 mai 1947, à 8 h. 15, au Pavillon des Sports à MONTREUX

### Ordre du jour

1. Allocution d'ouverture du président de l'Union, Dr. G. Eugster, conseiller national.
2. Nomination de 4 scrutateurs.
3. Présentation des comptes et bilan de 1946 et rapport sur l'activité de la Caisse Centrale. Rapporteur : Directeur J. Stadelmann.
4. Rapport sur la situation des Caisses affiliées. Rapporteur : Directeur J. Heuberger.
5. Rapport du Conseil de Surveillance. Rapporteur : A. Muller, conseiller national, président.
6. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan et la répartition du bénéfice.
7. Présentation, discussion et approbation des statuts-type des Caisses Raiffeisen suisses. Rapporteur : Directeur J. Heuberger.
8. Discussion générale.

St-Gall, le 2 avril 1947.

Le Conseil d'administration

## Une chaleureuse bienvenue au pays de Vaud

Le dimanche 14 mai 1944, à Montreux, nous avons le plaisir de dire combien nous étions heureux de vous recevoir, de vous adresser, au nom des Caisses vaudoises, un salut cordial et de vous souhaiter la plus chaleureuse bienvenue. Nous ne pensions pas que vous nous reviendriez si tôt et que trois ans plus tard nous serions gratifiés de l'honneur de recevoir à nouveau en notre Pays de Vaud la grande armée des Raiffeisenistes suisses. Les Vaudois en sont fiers et grandement honorés. Mais ils ne sauraient garder toute cette fierté et tout cet honneur pour eux seuls. Ils se sentent pressés de les partager avec leurs amis de Suisse romande, à qui ils donnent la grosse part.

Vous êtes venus plus de mille, il y a trois ans, alors que nous vivions encore le terrible cauchemar de la plus monstrueuse des guerres. Celle-ci a passé, mais la paix est encore chancelante ; à nos difficultés actuelles s'en ajouteront certainement des insoupçonnées ; pour y faire face dans la mesure du possible, tous les membres de notre belle famille raiffeiseniste doivent toujours et encore resserrer les liens qui les unissent. L'occasion se présente de le faire ; venez donc plus nombreux encore cette année à Montreux ; les Vaudois vous accueilleront avec la même joie et le même enthousiasme.

Revenez, Raiffeisenistes de la terre alémanique, des vallées grisonnes et du Tessin, agriculteurs et montagnards de Fribourg et du Valais, vous tous du Jura agricole et industriel, et de Genève. Vous trouverez Montreux revêtu de ses atours printaniers. Nous comptons sur son soleil pour que tout bleu soit notre lac. Plusieurs pourront gravir, et sans peine, notre Rhigi vaudois, d'autres iront méditer du passé dans les vieux murs de Chillon. Tous vous passerez des heures d'activité et de détente heureuse sur les bords de notre Léman. Vous reverrez la rive savoyarde dont la population laborieuse et pacifique pliait sous le joug de la tyrannie ennemie, il y a deux ans encore.

Et vous, Raiffeisenistes vaudois, bien que ces lieux enchanteurs soient bien connus, vous viendrez nombreux, très nombreux, vous viendrez témoigner votre attachement à notre institution d'entraide et de saine coopération, vous viendrez assurer de votre amitié vos frères raiffeisenistes et leur rendre une main cordiale.

Raiffeisenistes de tout le pays, nos dirigeants de l'Union Suisse sont à l'œuvre pour organiser la 44<sup>me</sup> landsgemeinde de nos modestes instituts bancaires de crédit mutuel. Ils s'emploient de tout leur cœur et avec joie pour vous assurer le gîte et le couvert, pour vous procurer des heures de méditation et de travail d'abord, de plaisir ensuite. Ils méritent votre reconnaissance. Montreux et les Vaudois vous attendent donc nombreux. Venez resserrer les liens in-

dissolubles qui doivent unir plus que jamais tous les Raiffeisenistes, tous les enfants de notre belle Patrie.

F. Maillard,  
président de la Fédération  
vaudoise des Caisses Raiffeisen.

## Avant le Congrès de Montreux

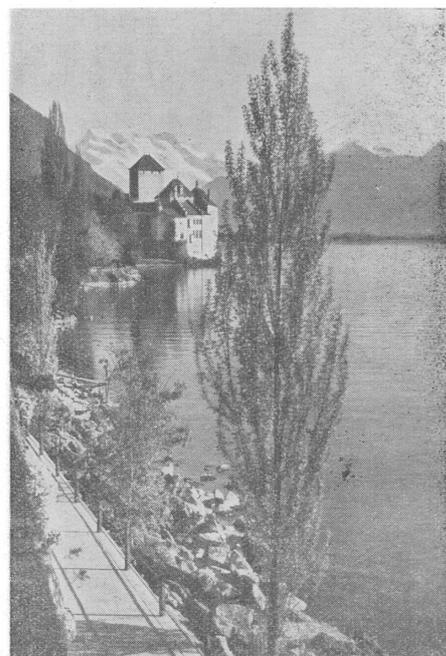
Après Lucerne et Interlaken, c'est de nouveau le tour de la Suisse romande de recevoir le Congrès Raiffeisen suisse.

En prenant cette décision, les organes centraux de l'Union n'ont pas uniquement voulu se conformer aux statuts qui veulent que le Congrès ait lieu alternativement, dans la mesure du possible, dans les différentes régions du pays. Ils ont surtout voulu mettre de nouveau à l'honneur la Suisse romande, qui compte 282 Caisses Raiffeisen, soit un bon tiers de l'effectif total.

Il avait tout d'abord été prévu d'aller à Genève. Malgré toute sa bonne volonté, Genève a malheureusement dû renoncer à nous recevoir, tous ses hôtels étant occupés par des conférences internationales. Dans ces conditions, force nous a été de recourir encore une fois à l'hospitalité de Montreux qui avait si cordialement reçu les Raiffeisenistes en 1944. Montreux se prête tout particulièrement à l'organisation de nos Congrès, car elle possède des hôtels en suffisance et est dotée de spacieuses salles, dans lesquelles pourront se réunir avec aisance les quelque 1000 délégués qui se donneront rendez-vous sur les bords de la Riviera vaudoise.

Le Congrès débutera le dimanche 4 mai à 16 heures par l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union, cette institution spéciale de l'Union qui a rendu jusqu'ici déjà de signalés services.

L'assemblée plénière des délégués aura lieu le lundi matin à 8 h. 15 au Pavillon des Sports. Comme à l'ordinaire, elle débutera par l'allocation du président de l'Union, M. le conseiller national Dr Eugster. Puis suivront les rapports sur l'activité de la Caisse centrale et la situation des Caisses affiliées, ainsi que le rapport du Conseil de surveillance. L'assemblée se prononcera ensuite sur la répartition du bénéfice de l'exercice : il lui sera proposé de payer un intérêt brut de 4 % aux parts sociales en prévoyant Fr. 300.000.— pour l'alimentation des réserves. La pièce de résistance de l'ordre du jour du Congrès de cette année sera la présentation du projet de statuts-type des Caisses Raiffeisen. Les statuts des C.R. doivent en effet être adaptés au Code des obligations révisé. Un projet a été élaboré et déjà adopté d'enthousiasme par la majeure partie des Fédérations. Il tient compte des conditions économiques et juridiques actuelles, mais maintient et renforce encore le contenu spirituel de l'idée raiffeiseniste. Il n'a pas été touché aux grands principes fondamentaux qui sont la caractéristique de nos institutions et leur assurent une place spéciale au sein de l'économie de notre pays. Ces grands principes énoncés et mis en pratique par le grand philanthrope Raif-



Le château de Chillon et les Dents du Midi

feisen, le pionnier Traber les a introduits en Suisse dans leur conception intégrale. Ils répondent aux aspirations paysannes suisses et ont assuré jusqu'à ce jour le succès de notre beau mouvement coopératif.

Ces principes s'inspirent des préceptes éternels de la vie chrétienne. Nul doute que les Raiffeisenistes de 1947 en consacreront à nouveau l'intangibilité. Ils assureront ainsi la continuité et le succès futur de la belle œuvre économique et sociale qu'une génération a édiflée au prix de grands sacrifices, avec amour et persévérance.

L'ordre du jour est ainsi du plus haut intérêt.

Selon la tradition, une modeste soirée de réception aura lieu le dimanche soir au Pavillon des sports. Les Raiffeisenistes auront l'occasion de fraterniser entre eux, de renouer ou de faire connaissance, de passer quelques instants de délassément. Le lundi, après l'assemblée et le dîner en commun, aura lieu une excursion en bateau spécial sur le lac Léman avec débarquement à Ouchy. Un train spécial prendra à Lausanne les délégués en direction de Fribourg-Berne-Zurich, tandis que ceux venant des autres régions pourront prendre à temps les trains qui leur permettront de rentrer le soir dans leurs foyers.

Le programme est donc riche et varié. A côté des heures de travail et de délibérations, il offrira aux congressistes quelques loisirs et l'occasion de venir ou de revenir dans un admirable coin de notre beau pays.

Puisse le Congrès de Montreux être aussi digne et imposant que ceux des dernières années. Puisse-t-il donner une impulsion nouvelle au mouvement raiffeiseniste en terre romande et dans le pays tout entier.

Dans cet esprit, nous donnons rendez-vous aux délégués à Montreux les 4 et 5 mai prochain.

## Le Congrès annuel au cours des années

L'article 12 des statuts de l'Union prévoit que le lieu de la réunion de l'assemblée des délégués est fixé par le Conseil d'administration en tenant compte, dans la mesure du possible, des diverses régions du pays.

Durant les premières années du mouvement, alors que le nombre des Caisses était encore restreint, l'assemblée générale était convoquée toujours dans un grand centre de communication, afin de permettre un accès rapide et facile aux délégués. Ainsi de 1902 à 1921, l'assemblée générale a eu lieu 9 fois à Zurich, 7 fois à Olten, 2 fois à Berne, 2 fois à Baden et 1 fois à Lucerne (assemblée constitutive). En 1922, on vint pour la première fois en Suisse romande, à Fribourg.

Dans les premières années du mouvement, alors que le nombre des Caisses était encore petit, ces assemblées étaient très modestes. Mais depuis 1911 déjà les débats eurent lieu dans les deux langues et le nombre des participants augmenta successivement. Dès 1922, le cadre de l'assemblée générale s'élargit par l'organisation de manifestations connexes. De simple séance administrative, la réunion annuelle des délégués se transforma ainsi petit à petit en un véritable congrès, en une manifestation annuelle imposante du mouvement Raiffeisen dont le retentissement est important.

Le Conseil d'administration de l'Union s'est efforcé aussi dès ce moment de mieux tenir compte des diverses régions du pays lors de l'organisation du congrès annuel. Mais la chose n'est pas aussi aisée qu'on pourrait le supposer. Dans nombre de cantons, les principales villes et même la capitale

n'offrent pas les locaux et les logements en suffisance pour l'organisation d'une semblable réunion, à laquelle assistent plus de 1000 personnes venant de tous les coins de la Suisse.

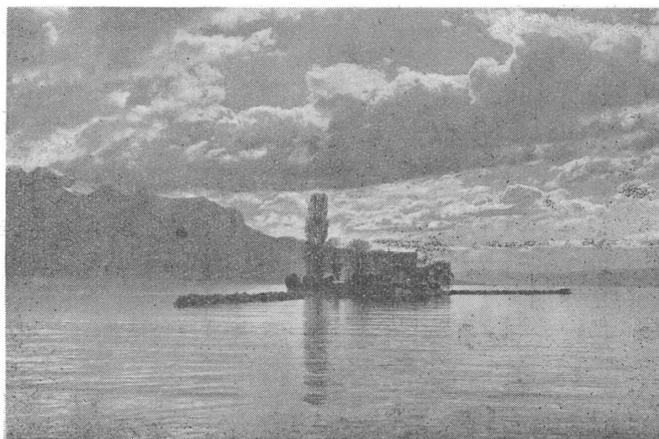
Néanmoins, l'Union a donné jusqu'ici largement l'occasion aux différents cantons de recevoir successivement sur leur territoire les Raiffeisenistes de la Suisse entière. En se réunissant tantôt ici et tantôt là, pour liquider les affaires administratives et pour fraterniser, les Raiffeisenistes des différentes régions du pays apprennent à se connaître et à s'estimer. Ceci contribue à donner au mouvement raiffeiseniste cette belle et étroite cohésion sur le terrain national qui est l'une de ses grandes forces. Aussi les péripéties des divers congrès annuels restent-elles toujours longtemps gravées dans la mémoire des délégués et des Raiffeisenistes. « Vous rappelez-vous de St-Gall en 43 » entend-on dire fréquemment, ou encore : « C'était à Lucerne en 45... »

De 1923 à 1946, le Congrès s'est réuni

4 fois à Lucerne  
3 fois à Bâle  
3 fois à St-Gall  
2 fois à Interlaken  
1 fois à Lausanne  
1 fois à Einsiedeln  
1 fois à Zermatt  
1 fois à Aarau  
1 fois à Soleure  
1 fois à Fribourg  
1 fois à Arbon  
1 fois à Coire  
1 fois à Neuchâtel  
1 fois à Zurich  
1 fois à Genève  
1 fois à Montreux.

Durant la même époque le nombre des congressistes a augmenté de 250 à 1400.

Les 4/5 mai prochain les délégués se réuniront ainsi pour la 7<sup>me</sup> fois en Suisse romande et Montreux inscrira pour la seconde fois son nom dans les annales raiffeisenistes suisses.



Ile de Salagnon

## L'usure... au Conseil national

Le « Messenger Raiffeisen » a dénoncé à plusieurs reprises les agissements des établissements financiers spéciaux et des officines de crédit qui se multiplient de plus en plus dans le pays et qui, à grand renfort de publicité, offrent au public des prêts avec ou sans cautions à des conditions qui paraissent avantageuses au premier coup d'œil mais qui, effectivement, par le jeu de procédés subtils sont des plus onéreuses. Nous avons ainsi vu des cas où le débiteur a dû payer pour le capital effectivement emprunté jusqu'à 43.6 % sous forme d'intérêt, commission et frais.

En 1944, deux magistrats romands, MM. Adrien Lachenal (Genève) et Antoine Vodooz (Vaud), impressionnés par le nombre des victimes que faisaient les usuriers, avaient déposé au Conseil national un postulat invitant le Conseil

fédéral à examiner quelles mesures on pourrait prendre pour prévenir et réprimer l'usure, notamment dans le domaine des petits crédits et parer au dangereux état de chose qui existe actuellement.

Deux ans plus tard, en septembre 1946, le Conseil fédéral soumettait aux Chambres un rapport de 25 pages sur le problème du petit crédit, de l'usure et des ventes à tempérament. Malheureusement les auteurs, après avoir posé un diagnostic très sûr et énoncé de très sages réflexions, arrivaient à une conclusion assez inattendue et décevante : on admettait le mal, mais on se résignait à n'y point trouver de remède immédiat.

Quelques cantons (Vaud, Genève, Zurich, Fribourg) ont bien, il est vrai, promulgué des lois contre le prêt à des taux usuraires mais leur effort est rendu stérile par le repli des officines de crédit dans d'autres cantons et par une

publicité aussi astucieuse que persistante s'exerçant sur tout le territoire de la Confédération.

A la question de savoir si une législation fédérale sur la matière était opportune, le rapport du Conseil fédéral répondait par la négative. Une loi fédérale compliquerait les choses, disait-il. Il faudrait réglementer non seulement le petit crédit, mais la vente à tempérament. Comment alors soumettre à un contrôle efficace toutes les opérations ? Où fixer la limite d'un taux admissible ? On se donnerait bien de la peine sans pouvoir empêcher, hélas ! les petites gens, pressés par le besoin, de tomber entre les mains d'aigrefins assez adroits pour passer entre les mailles du filet.

Il convient plutôt de développer l'activité des banques sérieuses et des coopératives de crédit qui sont en état de faire une concurrence aux usuriers et les obliger, par le simple jeu de l'offre et de la demande, à réduire leurs pré-

tentions. Appuyons les efforts des services sociaux. Eclairons l'opinion publique sur les dangers du prêt à taux usuraire. Eduquons enfin l'emprunteur et faisons-lui comprendre « qu'il doit être économe et régler ses dépenses sur ses revenus ». Laissons enfin les cantons faire leurs expériences et nous verrons plus tard. Ainsi s'exprimait, en substance, le rapport du Conseil fédéral.

Lors de la dernière session du Conseil national, le Conseiller fédéral Nobs défendit le point de vue de ses experts approuvé également par la Commission saisie de cette affaire. Dans le petit crédit, fit-il remarquer, les frais sont très élevés. Bien qu'il semble exorbitant, un taux de 15 à 18 % n'est pas excessif (!) D'ailleurs, le Code fédéral punit l'usure. Les banques comprennent de mieux en mieux que l'octroi de petits crédits est pour elles un devoir social, quand bien même nombre d'entre elles considèrent que ce genre d'opérations n'est pas rentable. Ce n'est pas par des interdictions et des sanctions qu'on fera disparaître l'usure, mais en éduquant le peuple.

Le motionnaire, M. Lachenal, ne fut point convaincu. Il mit à défendre son point de vue une telle éloquence fulgurante qu'il battit au vote le représentant du Conseil fédéral. Il ne laissa rien subsister de la laborieuse construction de M. Nobs. Vous semblez avoir compris, il y a deux ans, la gravité du mal, dit-il en substance au représentant du Conseil fédéral. C'était alors votre cœur qui parlait. Mais ce temps semble avoir passé. Vous avez dès lors adopté l'indifférence des bureaucrates qui désirent avant tout s'épargner des ennuis. Depuis les Grecs on dénonce l'usure sans résultat. S'il suffisait de la concurrence des banques pour la faire disparaître les usuriers seraient, depuis longtemps, réduits au rôle d'emprunteurs. N'est-ce également pas un peu bien naïf de tout attendre de la sagesse des hommes, de l'éducation populaire ? Votre collègue M. de Steiger n'y a pas cru lorsqu'il a réglementé le cautionnement. Est-ce par des prêches qu'on a réprimé les abus de l'alcoolisme ? Suffit-il de placer des écriteaux invitant les automobilistes à la prudence pour qu'il n'y ait pas d'accidents ? Ce serait trop beau. Dans la candeur de votre âme, Monsieur le conseiller fédéral, vous vous imaginez qu'on applique l'article 137 du code pénal. Je vous défie de me présenter une condamnation d'usurier depuis qu'il est en vigueur. Croyez-vous que les banques vont décupler leurs petits prêts à la suite de votre discours ?

Vous attendez le salut de l'Association des banquiers qui vous a écrit une fort belle lettre. C'est touchant... Le Conseil national doit se prononcer par oui ou par non. Et il répondra « non » comme je le lui demande.

La salle entière écoutait, toutes conversations particulières suspendues. Selon les chroniqueurs parlementaires tout le monde était bouche bée, éberlué. M. Nobs paraissait quelque peu désemparé. Le vote fut écrasant. Le Conseil national refusa par 87 voix contre 24 d'approuver les conclusions du rapport gouvernemental. Si le Conseil des Etats en fait autant, il faudra bien que le Conseil fédéral agisse et prépare une loi contre l'usure.

Nous aurons donc l'occasion de revenir plus tard sur cette question.

## De tout un peu

**Montgomery, économiste.** Le maréchal Montgomery a exposé dernièrement, dans un discours les principes selon lesquels la grande bataille de l'économie britannique devait être livrée. Il a particulièrement insisté sur le problème de l'encadrement de la nation par des chefs compétents.

« Il est vital, a-t-il dit, que nous ayons dans tous les domaines des chefs qui soient capables de dominer les événements et d'en tirer le meilleur profit pour le plus grand bien de la nation. Le bon chef doit d'abord étudier les problèmes puis s'y atteler. En tant que soldat, chaque fois que j'ai eu à faire à un problème difficile, j'ai eu pour principe d'en simplifier les données essentielles et de bâtir sur ce schéma mes solutions fondamentales. Le chef doit s'imposer par le caractère et inspirer confiance ! Nous sommes parvenus à la victoire durant la dernière guerre par du travail d'équipe. Il est vital que nous en usions à nouveau ainsi.

**La leçon de l'histoire.** La pression fiscale qui s'exerce actuellement sur notre peuple n'est pas unique dans l'histoire.

En lisant « Les grands courants de l'histoire universelle » de Jacques Pirenne, nous avons appris que, cent cinquante ans avant l'ère chrétienne, les Egyptiens ont connus l'économie dirigée, l'autarcie, ainsi qu'une politique sociale faite de contrainte et d'absolutisme. En Chine, en l'an 52 avant J. C., l'Etat tenta le rétablissement de ses finances en imposant les fortunes mobilières. L'impôt sur le capital fut créé. La peine de mort fut décrétée contre les fraudeurs ; on en exécuta plusieurs dizaines de milliers. La force se substitua au droit, un empereur annonça un ordre nouveau.

Pirenne nous apprend encore qu'à Rome, à la veille des invasions barbares, « la machine administrative fut superposée au pays dont elle disposa absolument. Les services perdirent tout contact avec la population qui ne fut plus considérée que comme une matière fiscale et administrative. La bureaucratie tua l'initiative, la hiérarchie trop stricte supprima les responsabilités individuelles. Les associations d'intérêts se transformèrent en organismes officiels ; les industries étatisées devinrent de plus en plus nombreuses ; la liberté disparaissait. Ainsi, conclut l'auteur, l'individu se fonda de plus en plus dans le groupe qui étouffait sa personnalité indépendante. »

Comme quoi l'histoire est un perpétuel recommencement...

Comme quoi l'histoire est un perpétuel recommencement...

**Des billets de mille à la récupération !** En triant les vieux papiers récoltés à la fin du mois de février, on a découvert tout à coup une petite fortune. Elle consistait en billets de 1000 francs, 500, 50 et 20 francs. Une note de la direction de la police du canton de Berne avise les personnes à qui manquerait un tel montant à bien vouloir s'adresser à elle.

**Ce que les impôts rapportent !** Un communiqué vient de nous apprendre qu'en 1946, les impôts de tous genres (droits de timbre, impôt pour la défense nationale, nouveau sacrifice, impôt sur les bénéfices de guerre, impôt sur le chiffre d'affaires, impôt sur le luxe et impôt compensatoire) ont rapporté à la Confédération la belle somme de 1209 millions de francs. A cela s'ajoutent environ 59 millions de francs provenant de l'impôt anticipé, c'est-à-dire presque le double de ce qui avait été devisé à l'époque. Il convient de relever l'énorme augmentation du rendement de l'impôt sur le chiffre d'affaires qui a produit 346 millions de francs en 1946, contre 285 millions en 1945. Lors de l'introduction de cet impôt, l'on avait estimé son rendement de 100 à 150 millions de francs. Aujourd'hui, il a plus que doublé. L'impôt sur le chiffre d'affaires est ainsi devenu la principale source de recettes de la Confédération. Si l'on ajoute les droits de douane, la Confédération a ainsi encaissé en 1946 environ 1480 millions de francs.

**Les soucis du petit épargnant.** Au Grand Conseil de Zurich, un député a déposé récemment une motion qui invite le Conseil d'Etat à étudier des mesures pour alléger le lot du petit épargnant vivant de ses rentes et notamment à proposer des allègements fiscaux en sa faveur.

A l'appui de sa motion, le député zuricois fit valoir que la situation du petit rentier s'aggrave de jour en jour. Bien des personnes qui sont sorties de la vie professionnelle et vivent de ce qu'elles ont mis de côté, cotoient la misère. Si l'on n'intervient pas énergiquement, on risque de voir disparaître totalement la petite fortune. Ce sont les petits possédants (10 à 20,000 francs) qui souffrent le plus des circonstances. Et pourtant un souci politique aussi bien que d'impérieuses exigences morales interdisent qu'on abandonne à l'assistance publique des gens qui ont travaillé toute leur vie pour s'assurer une vieillesse paisible.

Un parlement cantonal est ainsi saisi d'une préoccupation qu'avaient déjà, depuis que la dépréciation de la monnaie s'est précisée et semble acquise, un bon nombre de ceux qui suivent de près l'évolution politique et sociologique de la Suisse.

**L'électricité dans les fermes isolées.** Lors de la discussion au Grand Conseil vaudois des mesures à prendre pour faciliter l'amenée du courant électrique aux fermes isolées, le rapporteur a relevé qu'il y avait encore dans le canton de Vaud 352 fermes privées d'électricité.

Après une longue discussion, au cours de laquelle ont été exprimés des vœux dont le Conseil d'Etat tiendra compte, le Grand Conseil alloua un crédit de 25,000 francs pour le paiement des subsides.

## De l'importance de la liquidité pour tout institut bancaire

Un principe éprouvé de technique bancaire veut qu'un établissement de crédit ne s'engage jamais au-delà de ses possibilités normales et en particulier n'affecte à des prêts et crédits que les capitaux qui lui sont confiés normalement contre obligations, sur livrets d'épargne ou éventuellement encore en compte courant. Et encore, comme ces dépôts peuvent être retirés en tout temps ou à bref délai, au gré des déposants, l'établissement financier ne peut logiquement les affecter entièrement à des prêts ; il doit en conserver disponible une certaine partie pour pouvoir satisfaire toujours avec aisance aux demandes de retraits. Cette réserve de disponibilités pour les besoins éventuels détermine la capacité de paiement, représente la « liquidité » d'un établissement de crédit.

La valeur d'une saine liquidité ressort spécialement lors des périodes d'instabilité ou de marasme économique, lorsque la formation régulière de nouveaux capitaux s'atténue ou même disparaît, ainsi que dans les cas plus graves encore de retraits massifs de fonds et de crise de confiance.

L'histoire de la banque en Suisse prouve suffisamment la nécessité d'une forte capacité de paiement. C'est ainsi par exemple que durant les années de crise de 1930 à 1934 les grandes banques ont dû rembourser plus de 4 milliards de francs soit plus du 50 % des dépôts qui leur étaient confiés par le public. Ce n'est que grâce à leurs fortes encaisses, à leurs réserves importantes de disponibilités (dont le public leur faisait volontiers un grief, estimant que ces capitaux devaient être investis aussi en prêts et participations) que ces banques ont pu faire face à leurs obligations sans défaillance et sans véritable catastrophe pour l'économie nationale.

Une bonne liquidité est tout particulièrement nécessaire parce qu'un établissement de crédit est l'intermédiaire entre deux catégories de clients qui en général interprètent différemment des conditions identiques. Pendant que le déposant entend pouvoir retirer ses placements à vue ou en s'en référant aux clauses usuelles de dénonciation, le débiteur, par contre, entend que l'établissement de crédit ne fasse jamais usage à son égard du droit de dénonciation, ceci même s'il ne paie plus régulièrement les intérêts et amortissements.

## Les Raiffeisenistes raniment la flamme du souvenir de leur pionnier J. E. Traber



Le 22 mars dernier a eu lieu à Hombourg (Thurgovie), en présence des autorités de l'Union Raiffeisen suisse, du président du gouvernement thurgovien, du comité de la Fédération cantonale, des délégués des Caisses thurgoviennes et avec le concours des membres de la Caisse et de la population locales la cérémonie d'inauguration d'une plaque commémorative apposée sur la maison natale du curé Jean-Evangeliste Traber, pionnier Raiffeiseniste suisse.

Le « Messager Raiffeisen » donnera dans son prochain numéro un reportage de cette belle manifestation consacrée à la mémoire du grand citoyen thurgovien et bienfaiteur de la classe rurale de notre pays.

Une saine liquidité constitue le tampon entre ces deux courants contraires, une soupape de sûreté. Un établissement bancaire qui pourra toujours satisfaire avec aisance, par ses propres moyens, aux retraits normaux et aux besoins courants de crédit remplira véritablement son rôle économique dans la sécurité en défendant efficacement les intérêts de ses déposants et de ses débiteurs.

C'est pour ces raisons que la loi sur les banques pose des prescriptions sévères concernant la liquidité. Les dispositions à ce sujet ne sont du reste que la confirmation de règles générales admises depuis longtemps par tout établissement de crédit sérieusement administré. La loi sur les banques et le règlement d'application de cette loi prévoient, en ce qui concerne la liquidité, une double relation, d'abord une relation entre les disponibilités et les engagements à court terme, puis une relation entre les disponibilités cumulées avec les actifs facilement mobilisables d'une part et les engagements à court terme d'autre part. Les taux prévus pour cette double relation sont des taux minima et chaque établissement de crédit a, naturellement le devoir de veiller à entretenir, indépendamment de la liquidité prescrite,

une liquidité adéquate. C'est ce qui intervient du reste dans la pratique. Pour l'ensemble des banques suisses les disponibilités et les actifs facilement mobilisables cumulés doivent être conformément aux exigences légales de 35,92 % des engagements à court terme ; ils sont en réalité de 101,15 %. Le degré de liquidité par rapport au total des engagements (dépôts du public) était le suivant dans les différents groupes bancaires à fin 1945 :

	Exigé par la loi	Effectivement justifié
Banques cantonales	6,24 %	24,48 %
Grandes banques	26,98 %	57,83 %
Banques locales	9,43 %	25,22 %
Caisses d'épargne	3,94 %	24,43 %
Caisses Raiffeisen	6,54 %	27,90 %

Cela prouve que les banques ont bien conscience de l'importance de la liquidité et qu'elles vouent à cette question l'attention qu'elle mérite.

La loi spécifie les actifs qui peuvent être admis dans l'état de liquidité. Sont réputés actifs disponibles ou facilement mobilisables, notamment l'encaisse, les avoirs en banque à vue, les effets de change et les titres admis à l'escompte ou en nantissement par la Banque nationale suisse. Le maintien d'une bonne liquidité n'est donc pas une opération

lucrative mais souvent une charge importante pour un établissement bancaire. Du fait de leur organisation en une Union nationale avec Caisse centrale autonome, les Caisses Raiffeisen suisses sont toutefois privilégiées sur ce point. Les actifs de liquidité qui entrent en ligne de compte pour elles sont les suivants :

- a) l'encaisse et les avoirs éventuels en compte de chèques postaux ;
- b) les avoirs à vue à l'Union ;
- c) les placements à terme à l'Union (ces avoirs peuvent entrer en ligne de compte parce que la Caisse centrale fournit l'équivalent de liquidité nécessaire).

De cette façon, les Caisses Raiffeisen touchent un intérêt rémunérateur pour tous leurs fonds, même pour ceux gardés à vue qui, en banque, ne jouissent depuis longtemps d'aucun intérêt quelconque.

Indépendamment de cela, les Caisses Raiffeisen peuvent également recourir au crédit de la Caisse centrale lorsqu'ensuite de circonstances spéciales (par ex. en cas d'importants retraits imprévus) la liquidité fléchit au-dessous du niveau prescrit. La Caisse centrale épaulé ainsi les Caisses affiliées en cas de déséquilibre momentané du bilan. Les Caisses Raiffeisen ne sont ainsi pas livrées entièrement à elles-mêmes à ces occasions et contraintes comme les banques et Caisses d'épargne isolées à mendier l'aide au dehors, à recourir même à la Caisse de prêts de la Confédération, ce « Mont de piété » des banques en difficultés.

Pour faire face à son importante mission et parer à toute éventualité la Centrale a toujours pris soin d'être très liquide. Elle consent dans ce but d'importants sacrifices. Le bilan, avec ses actifs de premier choix et ses réserves importantes de disponibilités dénote une situation saine et forte.

Une forte liquidité est absolument indispensable et les dispositions sévères de la loi à ce sujet sont très sages. Toutefois, l'important problème de la sécurité absolue de la banque et de ses clients n'est pas résolue uniquement par le degré plus ou moins fort de la liquidité. D'autres facteurs importants entrent encore en ligne de compte. Un établissement de crédit qui a à sa tête une direction habile, avisée et consciencieuse, qui possède un bilan sain ne contenant que des actifs de bon aloi, jouira tout naturellement de la confiance générale ; il recevra facilement des fonds quand il s'adressera au public et

résoudra ainsi toujours avec aisance le problème de la liquidité. Il n'en sera pas de même d'un établissement dont la gestion laisse à désirer, qui doit subir constamment des pertes, qui doit reprendre des immeubles, qui doit procéder à des dénonciations de crédits parce qu'il s'est engagé à la légère au delà de ses possibilités. Un semblable établissement est rapidement à la merci des difficultés de trésorerie qu'il rencontrera. Cela a été suffisamment expérimenté lors des crachs bancaires de 1933-34 et tout récemment encore lors de la défaillance de la Banque Fédérale et de la Banque commerciale de Bâle.

Durant la guerre, alors que les fonds affluaient en abondance et de manière constante, la plupart des Caisses Raiffeisen n'ont pas eu à se préoccuper du problème de la liquidité. Mais aujourd'hui où la formation de nouveaux capitaux a perdu de sa vigueur et où l'on constate déjà non seulement un ralentissement dans l'afflux de nouveaux dépôts mais encore une recrudescence de retraits de fonds et même des demandes de crédit d'exploitation, la question de la liquidité reprend de l'acuité. Plusieurs Caisses voient ainsi fondre sensiblement leurs réserves de disponibilités et nombre d'entre elles sont parfois contraintes de mobiliser en partie leurs avoirs à terme à la Caisse centrale. Les dirigeants auront donc bien conscience de ce revirement et, toujours prévoyants, s'empresseront d'adapter leur politique de crédit aux nouvelles circonstances. Les Caisses qui ne disposent pas d'un surplus important de capitaux stables se cantonneront logiquement de préférence dans les petites affaires en évitant les opérations de trop grosses envergure pour leur capacité normale. Mais il faut savoir se faire une raison pendant qu'il en est temps. On visera naturellement toujours la capacité de la Caisse en lui attirant de nouveaux dépôts par une propagande appropriée et en accentuant le rythme de l'amortissement des anciennes affaires pour remettre rapidement en circulation les fonds placés.

Gouverner, c'est prévoir, c'est agir à temps en toute circonstance. L'importante question de la liquidité exige des dirigeants des Caisses Raiffeisen une compréhension et une prévoyance qu'on ne rencontre malheureusement pas encore partout. C'est pourquoi nous avons tenu à revenir une fois sur ce problème dont dépend dans une large mesure la bonne marche et la prospérité du mouvement.

## Cours d'instruction dans la Fédération vaudoise

Les Caisses Raiffeisen possèdent la formule d'une institution rurale d'épargne et de crédit de premier choix. Elles disposent d'une organisation excellente qui a fait ses preuves. Aux organes dirigeants incombe la grande tâche de réaliser le programme tracé. Les excellents principes qui sont les nôtres, il faut les appliquer. Oui, la *réalisation pratique* de l'œuvre raiffeiseniste constitue le problème le plus délicat et le plus important. Raiffeisen disait lui-même, tout au début de 1887 : « Il est assez facile de fonder des Caisses ; ce qui est difficile c'est de bien administrer ces Caisses et de maintenir toujours à leur base les principes qui sont leur raison d'être ». Certaines connaissances pratiques sont indispensables à tout administrateur qui doit se tenir constamment au courant de l'évolution de la vie économique, sociale, administrative et juridique. Des cours de répétition dans ce domaine ne peuvent donc qu'être utiles.

C'est ce qu'a compris la Fédération vaudoise. Pour permettre aux caissiers ainsi qu'aux membres des Comités de direction et de surveillance de bénéficier des enseignements qui peuvent se recueillir dans une réunion restreinte, où sont exposés, commentés et discutés les problèmes courants, le comité fédératif a pris l'initiative d'organiser une série de cours régionaux d'étude et d'administration.

Le cycle des conférences a été inauguré le 14 décembre 1946 à Villeneuve et s'est poursuivi le 8 mars 1947 à Moudon. Ces cours se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

1. Exposé du président de la Fédération.
2. Etude de questions pratiques d'administration, comptabilité et contrôle, sur la base d'un rapport de revision (avec exposés introductifs de réviseurs de l'Union et discussion).
3. Propositions, vœux et questions d'actualité, soumis par les Caisses.

Ces cours obtinrent le succès attendu. Ils permirent une libre discussion des nombreux problèmes qui se posent aujourd'hui aux administrateurs. Des critiques, suggestions et vœux furent également émis dont chacun put faire son profit. En outre ces réunions ont une évidente valeur intrinsèque parce qu'elles permettent aux membres des comités d'entrer en contact les uns avec les autres et de resserrer ainsi toujours davantage ce lien naturel de cordiale amitié qui unit les Caisses les unes aux autres.

La première réunion eut lieu à Villeneuve le 14 décembre 1946. Y avaient été conviées les 14 Caisses de la région de Lavaux et du district d'Aigle. 40 délégués y prirent part. M. Maillard, président, ouvrit les feux de la discussion par un exposé du rôle de la Fédération cantonale et MM. Serex et Froidevaux, réviseurs de l'Union suisse, introduisirent les divers sujets à l'ordre du jour. La

discussion très nourrie porta principalement sur le problème de la liquidité imposée par la loi sur les banques, la compensation des capitaux, les taux d'intérêts ainsi que différents problèmes d'administration.

La seconde réunion eut lieu à *Moudon* le 8 mars 1947, à l'intention des Caisses de la région de la Broye. Les 10 Caisses convoquées étaient toutes représentées par plus de 30 délégués. En l'absence du président de la

Fédération, empêché par la maladie, ce fut M. Besson, membre du comité fédératif qui dirigea les débats qu'il introduisit par un exposé sur le rôle de la Caisse Raiffeisen dans la communauté villageoise. MM. Serex et Froidevaux, réviseurs, fonctionnèrent de nouveau comme moniteurs. La discussion porta également sur la situation du marché de l'argent et les taux d'intérêts, sur des questions de compétences et de travail de contrôle des deux

comités, sur les taxes immobilières, le nouveau droit du cautionnement, etc.

Le cycle de ces conférences régionales sera poursuivi dans le reste du canton au cours de l'hiver et du printemps prochain. On ne peut que désirer qu'elles soient partout bien fréquentées et qu'elles rencontrent le même succès.

## Nouvelles des caisses affiliées

(Correspondances)

### LA ROCHE (Fribourg)

Si les Gruyériens sont fidèles à leur bonne terre, à la foi de leurs ancêtres et respectueux des bonnes traditions, ceux de La Roche ont prouvé qu'ils restent attachés à leur communauté et savent singulièrement proclamer les mérites de l'institution d'autofinancement qui, depuis un quart de siècle, assure leur indépendance dans le domaine de l'épargne et du crédit. Ils n'ont dès lors pas voulu laisser passer cette étape sans relever tous les privilèges d'ordre matériel, moral et spirituel dont leur Caisse Raiffeisen les a fait bénéficier. C'est ce qui fut proclamé avec dignité, le dimanche 16 mars, dans le cadre d'une modeste cérémonie jubilaire. Mais disons d'emblée que les Rochois savent bien faire les choses.

A 14 h. 30, les Raiffeisenistes au complet emplissaient la salle délicatement décorée de la Maison de ville. Le président du Comité de direction, *M. Jos. Rigolet*, ouvre les feux en saluant les invités, plus spécialement M. l'abbé Monnard, curé de Marly et président de la fédération des C. R. de Fribourg-Romand et M. Froidevaux, délégué de l'Union suisse, puis les autorités paroissiales et communales. Il cède alors sa fonction à *M. Jos. Brodard*, député, secrétaire du Conseil de surveillance, qui, avec distinction, bonne humeur et plein de verve, remplira la délicate tâche de président du jour.

La séance officielle se déroule rapidement selon l'ordre établi : La présentation des rapports statutaires fait ressortir la marche ascendante de la Caisse et la solidité du bilan qui atteint le chiffre de fr. 728,553.— et présente une structure légale quant aux fonds propres et à la liquidité. Les 131 sociétaires et les déposants ont brassé des affaires pour plus d'un million de francs. Le caissier émérite, M. Louis Terrapon, se sent fier des résultats enregistrés. Et à juste titre, il fut dit et répété que ces succès sont dus, pour une grande part, à sa gestion impeccable, à ses compétences, ainsi qu'à ses qualités morales et à sa grande serviabilité. Il est ensuite aisé au Conseil de surveillance de rendre compte de son mandat de contrôle, en foi de quoi l'assemblée unanime approuve les comptes et bilan de 1946.

La discussion générale ayant fait l'objet de judicieux éclaircissements et la distribution de l'intérêt des parts sociales étant terminée, la cérémonie jubilaire débute par un chant célébrant les beautés de la verte Gruyère, et exécuté par des voix argentines d'enfants. Puis, c'est à *M. le député Brodard*, toujours sur la brèche, qu'échoit la tâche de chroniqueur. Il rappelle la fondation de la Caisse en 1921,

sous l'impulsion du pionnier raiffeiseniste en terre fribourgeoise, M. le chanoine Raemy, révérend curé de Morlon. L'état de santé de ce dernier ne lui ayant pas permis d'apporter ses vœux de vive voix, il le fait cependant par un message de félicitations qui touche profondément les participants reconnaissants. Le chroniqueur proclame ensuite les noms des 33 membres fondateurs dont les 17 encore vivants et tous présents aux premières places, recueillent de justes honneurs. Il rappelle aussi les mérites des dirigeants successivement à la tâche qui ont contribué à la marche ascendante de la Caisse dans les périodes de prospérité et qui ont courageusement et habilement tenu la barre dans les périodes douloureuses et de crise économique pour voir leur œuvre aujourd'hui plus prospère que jamais. Il fait alors un tableau saisissant des bienfaits de l'institution d'entraide au sein de la communauté qui peut envisager l'avenir avec un sain optimisme.

C'est au tour du délégué de l'Union, *M. Froidevaux*, d'apporter les souhaits et félicitations des organes directeurs de St-Gall. Il le fait avec toute la chaleur du Raiffeiseniste qui se sent vibrer à l'unisson des cœurs du pays romand. Après avoir rappelé la mission de la C. R. dans l'économie rurale, il se joint aux témoignages de gratitude exprimés envers les pionniers de la première heure comme envers les dirigeants actuellement en charge et remet à la Caisse jubilaire un tableau dédié, en souvenir des 25 ans de fructueuse collaboration avec la Caisse centrale.

Pour clore la célébration solennelle de ce jubilé, 4 garçonnets pleins d'entrain présentent une saynète de circonstance dont l'auteur anonyme se devine au banc des invités. C'est une discussion sur la « Raiffeisen » entre ces coopérateurs en herbe qui se promettent bien, devenus majeurs, d'être les actifs soutiens de cette « chic combine ». Et en chœur, tous les garçons de l'école, groupés autour de leur instituteur, M. Bongard, célèbrent encore le terroir avec le futur « Lac de Thusy ».

Les participants se donnent alors rendez-vous à l'Hôtel des Montagnards où une modeste agape leur est servie. Ici, les cœurs ouvrent toutes grandes les portes de la gaieté. M. l'abbé Monnard, président de la Fédération prononce une vibrante allocution émaillée de judicieux conseils et de souhaits à l'adresse de la Caisse jubilaire. L'honneur lui est encore réservé de remettre, au nom de la Caisse de La Roche, une jolie plaquette avec dédicace à chacun des trois vétérans méritants qui, pendant un quart de siècle se sont dévoués au

sein des Conseils, tandis que l'assemblée les acclame :

*M. Emile Brodard*, vice-président depuis la fondation et président du Conseil de surveillance depuis 1928,

*M. François Brodard*, secrétaire du Comité de direction depuis la fondation,

*M. Louis Terrapon*, secrétaire du Conseil de surveillance depuis la fondation et caissier depuis 1939.

Honneur à ces braves et à ceux qui marchent sur leurs traces.

*M. l'abbé Dunand*, révérend curé, sait tirer les conclusions de cette journée qui doit être, pour la Caisse de La Roche et pour sa paroisse, un point de départ vers de nouveaux succès. Et la fête se termine par des chants, du chœur des hommes et du chœur des demoiselles. On entend tout spécialement un solo du véritable « chevrier » de Doret, le héros de la fête des vigneron de 1927, et des productions fort goûtées des vétérans, en particulier un trio dont les exécutants totalisaient 255 ans. Heureux pays où le chant tient compagnie au travail en vue d'une vie harmonieuse et meilleure.

### BEX (Vaud)

Au cours de son assemblée générale, le 19 février 1947, la Caisse de Bex a marqué le dixième anniversaire de son activité. Du rapport présenté par M. Louis Paquier, président du Conseil de direction, nous extrayons les quelques points suivants, qui soulignent les progrès réalisés :

	Membres	Mouvement général	Bilan	Réserve
1938	36	245,188	41,257	25
1942	89	395,740	159,893	1,292
1946	136	626,938	360,566	6,939

L'an dernier, M. l'inspecteur Froidevaux était venu nous apporter le salut de l'Union suisse ; cette année M. Maillard, président de la Fédération vaudoise, nous a intéressés par l'exposé du développement des caisses Raiffeisen en pays vaudois.

La Caisse de Bex se trouve en belle prospérité ; elle a acquis droit de cité dans la commune et rendra mieux encore que par le passé, les services qu'on en peut attendre.

### DONNELOYE (Vaud)

Sous la présidence de M. Louis Ferrot, notre assemblée générale s'est déroulée le 8 mars à la grande salle de Donneloye. Des 142 sociétaires, 85 répondent à l'appel. Les rapports des comités et du caissier rappellent l'activité croissante déployée au cours de ce 32<sup>me</sup> exercice.

Le bilan, en légère augmentation, atteint 1,863,225.80. Le mouvement général porte sur fr. 3,750,000.— Il a été accordé pour fr. 225,780.— de nouveaux prêts. Une bonne liquidité permet de satisfaire avec aisance aux demandes de prêts et crédits.

Les dépôts d'épargne se maintiennent avec fr. 1,312,500.— répartis sur 647 livrets. Le bénéfice net, de fr. 6,131.80 est versé aux réserves qui atteignent fr. 89,400.—

F. B.

#### LE SEPEY (Vaud)

Notre Caisse a tenu le dimanche 16 mars sa 23<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Aloys Oguey, juge de paix.

Après la lecture du procès-verbal, M. Oguey, président du Comité de direction présenta un rapport très fouillé et des plus intéressants sur l'activité déployée et le remarquable développement enregistré par l'institution au cours du dernier exercice. La Caisse compte aujourd'hui 222 membres. Le volume des affaires a été de Fr. 3,2 millions. Le bilan est en augmentation de près de Fr. 100,000.— et atteint Fr. 1,557,402.02. Le bénéfice net a été de Fr. 9,237.40.

Le caissier M. H. Tenthorey a analysé ensuite de façon claire et précise les différents postes du bilan. Il y a augmentation sur tous les dépôts mais tout spécialement sur le poste de la caisse d'épargne qui totalise Fr. 766,786.— (450 déposants). La Caisse dispose d'importantes réserves de capitaux disponibles qui lui permettent de satisfaire à d'avantageuses conditions aux demandes d'emprunt et de crédit de ses sociétaires. Il est intéressant de relever que dès sa fondation en 1924 à aujourd'hui la Caisse a déjà traité pour 37 millions d'affaires. Elle n'a jamais fait de pertes. Les bénéfices successivement réalisés ont permis déjà de constituer une précieuse fortune sociale de Fr. 65,000.— qui au lieu d'aller aux banques est restée dans la commune et y travaille au profit de la population. M. Tenthorey termine en conviant la population à serrer toujours plus les rangs autour de sa petite banque locale de sorte à augmenter toujours sa capacité d'action bienfaisante.

Le rapport du Conseil de surveillance a été présenté par M. L. Oguey-Chablais, président, qui se plut à constater la bonne administration et la situation saine et forte de la Caisse. Sur sa proposition les comptes ont été admis à l'unanimité avec décharge et remerciement aux organes responsables.

L'assemblée a procédé ensuite aux élections. M. Paul Morier a été nommé caissier en remplacement de M. Tenthorey qui quitte la localité et M. L. Oguey-Chablais a été désigné comme nouveau membre de la direction.

M. Serex, secrétaire de l'Union, a fait ensuite une causerie intitulée «Propos raiffeisenistes», que l'assistance a suivi avec un très vif intérêt.

Et l'assemblée se termina par une manifestation en l'honneur de **M. Henri Tenthorey**, caissier démissionnaire qui a géré la Caisse avec compétence, zèle et dévouement dès sa fondation à ce jour soit pendant 23 ans. Tour à tour M. Aloïs Oguey au nom de la Caisse et M. Serex, au nom de l'Union Raiffeisen suisse lui adressèrent un hommage de reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus à la cause du crédit mutuel, non seulement comme caissier, mais encore comme membre de la Fédération cantonale et comme collaborateur de l'Union suisse.

Visiblement ému, M. Tenthorey remercia en faisant des vœux ardents pour le déve-

loppement futur et la constante prospérité de la Caisse et de l'œuvre raiffeiseniste tout entière.

Cette réunion a prouvé une fois de plus le dynamisme réalisateur de notre petite banque locale et l'importance de sa contribution au progrès économique et social de notre vallée.

#### MEZIERES (Vaud)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Mézières, qui a eu lieu le 10 mars écoulé, consacrait la trentième année de son activité.

M. Constant Jordan, ancien syndic de Mézières, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assistance forte de quelque 165 participants.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée le président donne lecture du rapport du Comité de direction, que complète un exposé du caissier M. Albert Cavin, sur les comptes et bilan de 1946, puis M. Jules Rod, présente le rapport du Conseil de surveillance.

Le bénéfice de l'exercice est de Fr. 8082.40, le mouvement de fonds se monte à Fr. 2,125,502.— La somme du bilan est de Fr. 1,258,640.— avec Fr. 56,400.— de réserves. La Caisse qui a débuté avec 26 membres en compte actuellement 225.

Il appartenait à M. Arnold Duperrex de jeter un regard en arrière et retracer l'activité de la Caisse depuis sa fondation en 1916; il le fit de magistrale façon.

C'est sur l'initiative de M. Louis Mages, maître primaire supérieure, que naquit en pleine guerre mondiale, notre Caisse Raiffeisen, qui rapidement prit un essor considérable. Le mouvement de fonds pour les 30 ans dépasse 36 millions de francs.

Après avoir évoqué le souvenir des disparus et salué la présence de quelques pionniers de la première heure, M. Duperrex donne lecture de la lettre de félicitations adressée au vénéré président par l'Union suisse et lui remet au nom de cette dernière le beau volume: «Le Paysan suisse, sa Patrie et son œuvre».

Le premier président fut feu Ulysse Jordan, de Carrouge, auquel succéda en 1926 le président actuel.

Trois caissiers se sont succédés, ce sont M. Louis Mages de 1917 à 1922; feu Ulysse Corthésy de 1922 à 1932 puis M. Albert Cavin, l'actuel et dévoué caissier qui s'acquitte de sa tâche avec autorité et compétence.

Le Comité de direction est actuellement composé de MM. Constant Jordan, président, Arnold Duperrex, vice-président; Frédéric Gloor, secrétaire; Frank Cavin et Robert Cavin, membres; caissier: Albert Cavin.

Après la partie administrative, comme de coutume, de succulentes salées arrosées d'un 45 généreux, furent servies. Sous la direction du patoisien bien connu Maurice Chapuis, acclamé major de table, une partie familière s'engagea où alternèrent des productions chorales et instrumentales; un groupe de musiciens raiffeisenistes de la fanfare du Jorat prêta bénévolement son concours.

Belle et digne assemblée qui se termina Par la prière patriotique. R.g.

#### MONTRICHER (Vaud)

Là où la montagne confine à la plaine, à la lisière même des immenses forêts du Jura et des cultures du plateau vaudois se trouve le village de Montricher, massé autour de quelques murs qui constituent les derniers vestiges de son château disparu. Montricher est l'une de ces quelques fortunées communes du pied du Jura qui non seulement ne perçoivent aucun impôt mais

regrettent amèrement le temps pas très éloigné où leur situation leur permettait de faire chaque année des répartitions de bois, de beurre et de fromage à leurs ressortissants.. Heures communes!

Noblesse oblige: Montricher a naturellement son propre établissement financier. C'est en 1912 déjà que des hommes de progrès et d'initiative y ont fondé une Caisse de crédit mutuel qui après avoir cheminé isolée durant quelques années est entrée dans l'Union suisse en 1921 afin de bénéficier des avantages de tous ordres que procure l'affiliation à cette organisation nationale.

La Caisse de Montricher tenait donc vendredi après-midi 14 mars sa 35<sup>me</sup> assemblée générale. Rondement dirigée par M. Alexandre Sahli remplaçant le président, M. Ed. Morel-Roy, empêché par la maladie, l'assemblée approuva les comptes sans discussion après avoir entendu d'excellents et expressifs rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance. La Caisse compte actuellement 67 membres; la somme du bilan est de Fr. 770,558.— avec Fr. 53,026.— de réserves. Son mouvement d'affaires durant les 35 premières années atteint 40 millions de francs.

Une manifestation spéciale, à laquelle l'Union Raiffeisen suisse avait tenu à s'associer, eut ensuite lieu en l'honneur de quatre pionniers de la première heure qui font partie aujourd'hui encore des organes dirigeants:

**M. Edouard Morel-Roy**, président de la Direction depuis 35 ans,

**M. Eugène Prévost**, également en fonction depuis 35 ans, d'abord comme membre du Conseil de surveillance puis, depuis 26 ans, comme caissier,

**M. Louis Magnin**, depuis 32 ans membre et président du Conseil de surveillance,

**M. Alexandre Sahli**, vice-président et membre des Conseils depuis 31 ans.

M. Henri Serex, secrétaire central, rendit hommage à l'admirable esprit de sacrifice et de dévouement dont ont constamment fait preuve ces quatre vétérans et leur remit officiellement la modeste distinction que l'Union délivre aux fidèles et méritants serviteurs de la cause raiffeiseniste.

M. Aloys Frymond, secrétaire de la Caisse, souligna à son tour les mérites de ses collègues et rappella spécialement la mémoire de **M. Ch. Freymond**, décédé il n'y a pas longtemps, qui lui aussi fit partie du Comité de direction depuis le début et durant plus de 30 ans.

Puis le caissier procéda au paiement de l'intérêt de la part d'affaires et l'on s'en fut partager le verre de l'amitié jusqu'à l'heure de «gouverner». \*\*

#### ORZENS (Vaud).

Lundi 24 février, notre Caisse Raiffeisen tenait sa 14<sup>me</sup> assemblée générale sous la présidence de M. William Billaud.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous et adressé des vœux aux malades, notre dévoué président salue spécialement notre ancien caissier, M. L. Bolomey, et 2 nouveaux membres.

Puis il donne lecture de son substantiel rapport. Le bilan et le mouvement sont en augmentation sur ceux de l'année dernière, ce qui a permis un bénéfice intéressant.

On entend ensuite le compte rendu du nouveau caissier, M. Agénor Burla. Le roulement a été de fr. 106,848.15, en 720 opérations. Le bénéfice net de fr. 1881.65 porte ainsi la réserve à fr. 12,534.62, le bilan passant à fr. 347,227.74. Les parts sociales toucheront du 5 %. L'effectif des membres est de 66.

M. Constant Burdet, président du Conseil de surveillance donne connaissance d'un excellent rapport et propose à l'assemblée d'adopter les comptes qui sont présentés avec décharge et remerciements aux organes responsables.

On passe aux nominations statutaires. Pour remplacer M. Gustave Burdet qui a quitté le rayon de la Caisse, M. Arthur Burdet complètera le Comité de direction.

Le caissier fait ensuite son rapport sur l'assemblée de la Fédération vaudoise, à Lausanne, le 27 avril écoulé et M. René Wagnière celui de l'assemblée de l'Union suisse à Interlaken.

On termine par l'appel nominal et la répartition de l'intérêt de la part sociale.

Une fois de plus les sociétaires ont pu se rendre compte de la vitalité et de la marche progressive de cette belle institution. Fidèle à ses principes chrétiens et sociaux, elle continue à promouvoir l'épargne au sein de la population, tout en rendant de précieux avantages à ses membres.

A. B.

#### PALEZIEUX-MARACON (Vaud)

Notre Caisse figure parmi les doyennes de la Suisse romande. Elle est immatriculée sous le n° 3 du canton de Vaud et 76 de l'Union suisse. Constituée le 13 avril 1907 par 19 vaiffeureux citoyens, elle compte aujourd'hui 126 membres et 400 épargnants; la somme du bilan se monte à fr. 1,157,000.—. Son roulement global jusqu'à ce jour atteint 34 millions de francs. Malgré les taux favorables toujours appliqués, les modestes bénéfices réalisés ont permis de constituer une réserve sociale de fr. 81,000.— qui, au lieu d'aller aux banques, travaille sur place au profit des sociétaires et de la population. Et si l'on tient encore compte des taux favorables dont ont bénéficié tant les créanciers que les débiteurs et de toutes les facilités accordées on peut certainement évaluer à plus de fr. 200,000.— les bénéfices déjà procurés indépendamment des services d'ordre moral et social rendus. Ces résultats admirables sont le simple effet d'une solidarité agricole et paroissiale bien comprise et agissante.

Une envelopure spéciale avait été donnée à l'assemblée générale du 15 mars écoulé pour marquer le 40<sup>me</sup> anniversaire de fondation.

Et c'est devant une très nombreuse assistance que le président, M. Aimé Chollet, député, ouvrit la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à tous, spécialement à M. Mounoud, ancien pasteur et M. Serex, délégué de l'Union Raiffeisen suisse.

Les affaires administratives sont rapidement liquidées. Au nom du comité de direction, le président, M. Aimé Chollet, présente un rapport d'une haute conception de vue; après d'intéressantes considérations sur la situation économique générale, il commente de façon claire le compte de profits et pertes et le bilan dont chaque sociétaire a reçu un exemplaire imprimé. Et après rapport de M. Ami Dovat, président, l'assemblée fait sienne les propositions du Conseil de surveillance, tendant à l'adoption des comptes avec décharge et remerciements aux organes responsables.

Le président exprime ses remerciements à M. Constant Serex, caissier zélé et serviable, qui vient de terminer ses 20 premières années de fonction; il lui présente à cette occasion ses félicitations et lui remet une pièce d'argenterie dédicacée comme témoignage de spéciale gratitude.

La partie commémorative est ouverte par

le président qui proclame les noms des 16 membres fondateurs dont 3 seulement sont encore là. Le grain qu'ils ont semé est devenu un arbre robuste dont les fruits sont en bénédiction à la génération actuelle.

Puis M. Henri Serex, secrétaire central adj., apporte à l'assistance le salut cordial et les félicitations de l'Union Raiffeisen suisse. Dans son allocution il rappelle ce qu'est et ce que veut la Caisse Raiffeisen. Il célèbre l'esprit d'initiative, la sagesse tout ensemble audacieuse et clairvoyante des fondateurs et des continuateurs de l'œuvre. Il reporte particulièrement son hommage sur M. Mounoud, qui a été le promoteur de la Caisse et qui l'a présidée avec distinction durant ses 25 premières années. M. Mounoud a également d'autres titres à notre reconnaissance. Il a été un pionnier de la cause raiffeiseniste dans le canton, il a œuvré au sein de la Fédération vaudoise et a fait partie du Comité directeur de l'Union suisse. Il a particulièrement mérité de la cause.

Chaleureusement ovationné par l'assistance, M. Mounoud, ancien pasteur, qui, malgré ses 80 ans, avait bien voulu se déplacer depuis Lausanne pour la circonstance, exprime la joie qu'il éprouve de se retrouver parmi les raiffeisenistes de son ancienne paroisse. Il rappelle les péripéties de la fondation de la Caisse et ses réminiscences parfois pleines d'humour de pionnier de la cause du crédit mutuel sont du plus haut intérêt. Il termine en faisant ses vœux pour la prospérité constante de l'institution qu'il a servi de tout son cœur parce qu'il voyait en elle un moyen efficace d'améliorer les conditions d'existence matérielle et morale de notre vaillante population rurale.

Puis on partagea une savoureuse collation tout en discutant cette digne et belle réunion se termina dans la joie et dans les chants.

#### YVONAND (Vaud)

Notre Caisse a tenu son assemblée générale ordinaire le 1er mars 1947, avec l'ordre du jour habituel. Le nombre de nos membres a légèrement augmenté en 1946 et se monte actuellement à 124. Le bénéfice de Fr. 7531.89, fort réjouissant, porte les réserves à Fr. 51,176.—. Le bilan totalise Fr. 1,274,000.— avec un mouvement d'affaires pour l'exercice de Fr. 2,730,000.—. Les conditions du rapport du Conseil de surveillance sont adoptées, donnant décharge avec remerciement au caissier et aux comités de direction pour la gestion de la Caisse en cours de l'année écoulée.

#### BODEVILLERS (Neuchâtel)

Samedi 15 février 1947, notre Caisse a tenu son assemblée générale au collège, sous la présidence de M. James Jacot, président. Après lecture du dernier procès-verbal par M. Fritz Jacot, secrétaire, les organes dirigeants ont présenté les comptes et bilan de l'exercice 1946. — M. James Jacot pour le Comité de Direction, M. Marcel Calame pour le Conseil de Surveillance, et M. Hermann Guyot pour le service de Caisse. Tous trois se plurent à constater la bonne marche de notre petit établissement financier villageois qui rend de plus en plus service à notre population. Deux nouvelles adhésions ont porté le nombre des membres à 53; la somme du bilan est en progression d'un peu plus de Fr. 20,000.—, et accuse un montant de Fr. 375,000.—, avec 1097 opérations, totalisant ensemble un mouvement général de fonds de Fr. 750,000.—. Onze nouveaux prêts ont nécessité l'emploi d'environ Fr. 70,000.—.

Au total 39 comptes débiteurs absorbent les fonds déposés par environ Fr. 370,000.—. Les comptes-courants ont été mis à grande contribution, puisqu'à eux seuls, ils ont occasionné un mouvement de Fr. 400,000.—.

Après versement à chacune des 54 parts sociales libérées, d'un modeste intérêt net de Fr. 2.80, le solde disponible a été intégralement versé aux Réserves par Fr. 1876.95 ce qui les montant à Fr. 4512.99.

Créanciers et débiteurs ont tous contribué au développement de notre Caisse Raiffeisen. Ils en sont remerciés cordialement.

M. Albert Balmer, membre du Comité de Direction et M. Marcel Calame, président du Conseil de Surveillance, ont demandé à être remplacés dans leurs fonctions. Ils sont remerciés par M. James Jacot, président, pour les services qu'ils ont rendus à notre institution depuis sa fondation, il y a neuf ans. Pour combler ces deux fonctions devenues vacantes, M. Claude Vaucher, instituteur, fera partie du Conseil de Surveillance et M. Jules Perrin, agriculteur, du Comité de Direction.

M. Jean Aiassa a été appelé à la présidence du Conseil de Surveillance.

A l'issue de l'assemblée, les membres ont eu le plaisir de voir se dérouler devant eux un film sur les travaux de la vigne en terre neuchâteloise et en Pays de Vaud.

G.

#### LES BRENETS (Neuchâtel)

Le 16 février 1947 à 14 h., la Caisse a tenu son assemblée générale à l'Hôtel Bel-Air aux Brenets, sous la présidence de M. Charles Sauser, président, qui souhaite la bienvenue aux 24 nouveaux membres de cet année et prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de M. Charles Perre-gaux, membre fondateur, décédé.

Le secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui est adopté sans modification.

Le président par son rapport annuel documenté fait un exposé de l'activité de la Caisse dont l'effectif est de 118 membres au 21 décembre.

Le caissier, M. F. Pétremand, présente un exposé de la situation de la caisse avec les chiffres des principaux chapitres :

Comptes courants débiteurs. Fr. 20,188.—, créanciers Fr. 35,811.—, hypothèques, Fr. 282,860.—, autres prêts Fr. 48,980.—; épargne Fr. 217,665.— en 254 comptes; obligations Fr. 132,500.— soit: un bilan de Fr. 405,278 — en augmentation de Fr. 40,000.— sur l'année précédente. Le mouvement général a été de Fr. 879,000.—, accusant un bénéfice de Fr. 2,061.85 versé au Fonds de réserve.

Le président du Comité de Surveillance donne lecture de son rapport annuel sur l'activité de ce comité, il relève avec plaisir la marche ascendante de notre petite banque villageoise, qui en est à sa 10<sup>e</sup> année d'existence: il propose à l'assemblée l'adoption des comptes de 1946 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge avec remerciements aux organes dirigeants.

La participation à l'assemblée a été bonne, quelques membres ont été empêchés par la maladie, d'autres par des circonstances indépendantes de leur volonté et quelques-uns, si peu nombreux soient-ils, non excusables... par oubli ou indifférence.

P.

*Personne n'a le droit de penser que le bien commun n'est pas son affaire et qu'il peut s'en désintéresser.*

**Max Petitpierre**, conseiller fédéral.

**COURENDLIN** (Jura-bernois)

Dernièrement, notre Caisse Raiffeisen a tenu sa 21<sup>me</sup> assemblée générale. A cette occasion, un fort pourcentage de membres avait tenu à prouver l'intérêt qu'ils témoignent à notre institution en assistant à la séance.

Dans un magnifique rapport, M. Cortat, président, a montré la bonne vitalité de notre coopérative. Il a indiqué que l'effectif des membres est en constante augmentation. Les affaires réalisées en 1946 ascendent à plus de Fr. 800,000.—. Et ce qui fait surtout plaisir, c'est le bon esprit qui anime dirigeants et membres de la Caisse. M. Cortat a tenu à relever entre autres le complet désintéressement et la fidélité que les membres des comités apportent aux nombreuses réunions réclamées par la marche de notre banque locale. M. le président n'a pas oublié de remercier sincèrement le caissier du zèle et de l'exactitude avec lesquels il contribue si largement au développement de notre organisation.

Dans les considérations d'ordre général, M. Cortat a parlé aussi de l'extension que prend actuellement le mouvement raiffeiseniste. Voilà qui donne confiance aux membres et aux épargnants des caisses Raiffeisen ! Seulement, a encore ajouté M. le président, la progression de l'épargne n'est pas en relation avec les hauts salaires et les revenus de la population de nos villages. Et pourtant, l'épargne est une nécessité de l'heure. On insistera jamais assez sur ce point.

C'est ensuite au tour du caissier de commenter les comptes. Il le fait avec son habileté coutumière. C'est en effet pour la 21<sup>me</sup> fois que M. Faehndrich est appelé à présenter son rapport de grand argentier. 460 épargnants nous ont confié Fr. 455,211.65. Notre bilan atteint déjà Fr. 530,000.— ; par rapport à l'année dernière, il est en augmentation de Fr. 14,000.—. Nous remplissons largement nos obligations par rapport à la loi sur les banques qui veut que le 5 % du bilan soit couvert pas les fonds propres de la société.

Et puis, M. le Chanoine Bourquard, président du Conseil de surveillance a félicité les organes directeurs de leur succès et aussi de leur travail. Il s'est fait un devoir de remercier le caissier du souci qu'il a de voir prospérer la Caisse. Il a dit aussi combien il a été heureux, lors des contrôles et des investigations que le Conseil de surveillance a effectués dans les affaires du caissier et du Conseil de direction, de constater que tout est parfaitement au point. M. le Chanoine Bourquard a conclu en déclarant que la Caisse de Courrendlin est bien assise, bien gérée et qu'elle mérite la confiance de toute notre population.

L'assemblée s'est terminée par un petit exposé du secrétaire du Comité de direction, M. A. Guelat concernant les **articles économiques** qui seront soumis au peuple suisse le 6 juillet 1947 et qui ont pour but de donner une fois pour toutes une base constitutionnelle aux revendications si pressantes de l'agriculture. G.

**SAXON** (Valais)

L'assemblée générale des membres de la Caisse a eu lieu le 26 mars au Cercle. Comme d'habitude cette réunion a été très fréquentée.

Les comptes de 1946 bouclent par un bénéfice de fr. 5,780.—, portant les fonds de réserves à fr. 22,180.—. Le bilan atteint un million de francs et le chiffre d'affaires deux millions deux cent mille francs.

Que M. Alphonse Vernay, secrétaire, qui a le don d'établir des protocoles clairs et spirituels, soit félicité.

Après que M. Robert Felley, le très dévoué caissier eut donné lecture des comptes et du bilan, M. Louis Delaloye, président du Comité de direction, a présenté un très intéressant rapport sur la marche de la Caisse, le marché de l'argent en Suisse, puis a rompu une lance en faveur de l'épargne qui s'avère toujours plus nécessaire en considération des temps difficiles qui feront suite aux années d'abondance.

Le Président du Conseil de surveillance, M. R. Guigoz a présenté, à son tour, un rapport qui a vivement intéressé les membres qu'il a invités à traiter avec la Caisse les affaires bancaires et de lui confier les fonds disponibles.

M. Puippe, le distingué Président de la Fédération valaisanne, a entretenu l'auditoire sur ce thème « Où va notre jeunesse et quelle sera la situation des familles futures si l'esprit d'épargne n'est pas remis en honneur ». M. Puippe s'est surpassé, ses remarques et conseils marqués par le bon sens ont vivement intéressé l'assemblée. Aussi nous lui disons encore merci. Il est seulement dommage que sa causerie n'ait pas atteint tous nos jeunes.

Une discussion a ensuite eu lieu sur les nouveaux statuts des Caisses de crédit mutuel, puis la séance a été clôturée par le versement de l'intérêt des parts sociales.

**VAL D'ILLIEZ** (Valais)

Splendide assemblée que celle tenue par notre Caisse Raiffeisen, le 30 mars dernier.

La séance fut ouverte par M. Bovard, président du Conseil de surveillance qui, brièvement, parla de la situation économique actuelle et de nos devoirs de Raiffeisenistes devant les problèmes qui se posent de nos jours.

Puis le secrétaire donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le Caissier, présenta les comptes. Le Président du Comité de direction les commenta dans un excellent rapport.

Le nombre des sociétaires est de 116. Le chiffre du bilan se monte à fr. 1,741,666.47. Le bénéfice réalisé en 1946 est de fr. 6,335.40, ce qui a permis de porter les réserves à fr. 44,948.90.

Le Conseil de surveillance présenta, lui aussi, un rapport. Il se plut à rendre hommage au Caissier pour son travail si consciencieusement accompli.

Après les élections statutaires, les membres eurent le plaisir d'entendre une *causerie de M. Roger Bonvin*, chef de l'Office social valaisan.

Exposé simple, vivant et pratique à souhait. Souvent dans nos régions de montagne, le logement, l'alimentation, les conditions du travail ne permettent pas de vivre une vie humaine.

L'habitation est trop petite pour la famille nombreuse. Le confort élémentaire fait défaut. Les pièces sont mal disposées et mal réparties. Les W. C. ne répondent pas aux exigences d'hygiène.

La nourriture ne favorise pas une bonne santé. On utilise de l'eau malsaine. On boit trop d'alcool. On néglige la consommation des légumes si riches en vitamines.

La propreté laisse parfois bien à désirer. Propreté du corps, propreté des vêtements, propreté de l'habitation.

Et le conférencier de préconiser l'installation, dans chaque ferme, d'une baignoire qui procurera à tous les membres de la famille plus de bien-être, puisque la propreté

est un élément nécessaire de la santé et donne, par là même, la joie de vivre.

La conférence se termina par un magnifique éloge de la vie du paysan, de sa terre, de son travail, qui seront aimés dans la mesure où les conditions d'existence à la campagne seront humaines.

De frénétiques applaudissements suivirent cet exposé.

Et maintenant aux raiffeisenistes à donner l'exemple en effectuant les améliorations qui s'imposent.

Nous prouverons ainsi notre volonté de rendre la communauté paysanne de notre village plus heureuse moralement et matériellement.

Bd.

**Extrait des délibérations****des séances des Conseils de l'Union  
des 21 et 22 mars 1947**

- 1) Les conditions d'adhésion étant toutes remplies, les Caisses suivantes, nouvellement constituées, sont admises définitivement dans l'Union :

*Soyhières* (Berne)

*Hildisrieden* (Lucerne)

*Le Landeron* (Neuchâtel).

Ces admissions portent à 4 le nombre des fondations en 1947 et l'Union compte ainsi 842 Caisses affiliées.

- 2) Le *projet de statuts-type*, tel qu'il sort des ultimes délibérations de la commission spéciale de rédaction est mis définitivement au point en prenant en considération différentes suggestions formulées. Ce projet sera ainsi soumis à la prochaine assemblée des délégués.
- 3) Après étude des motifs à l'appui, l'approbation définitive est donnée à 25 *crédits spéciaux* à des Caisses affiliées, portant sur un montant total de fr. 1,436,000.—.
- 4) Le *bilan* au 28 février 1947, soumis par la direction de la Caisse centrale ascende à fr. 205,304,136.42. L'augmentation de fr. 1,7 million provient presque exclusivement de nouveaux dépôts des Caisses affiliées.
- 5) Le *Congrès de 1947* est fixé définitivement aux 4/5 mai à Montreux. L'ordre du jour adopté prévoit comme objet principal la révision des statuts normaux.
- 6) Les Conseils prennent acte que le délai accordé aux Caisses Raiffeisen pour l'adaptation de leurs statuts au Code des obligations révisé a été prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1948. Cette prorogation, basée sur un récent arrêté du Conseil fédéral, a été accordée par l'Office fédéral pour le registre du commerce sur demande spéciale de l'Union. Les Bureaux de *Registre du Commerce* ont été nantis de la chose par l'Office fédéral de Berne.
- 7) Les conséquences de la *loi sur le désendettement agricole*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1947, font l'ob-

jet d'une longue discussion. Il est pris acte de la requête présentée par l'Union au Département fédéral de justice et demandant à ce que les Caisses Raiffeisen soient incorporées parmi les institutions autorisées à accorder aux agriculteurs des prêts hypothécaires dépassant la valeur de rendement.

**MOT DE LA FIN**

*Gentlemen cambrioleur.*

- Faut que je passe à la banque.
- Dépêche-toi, ça va fermer.
- C'est justement ce que j'attends...

**Rédaction :**

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

**PENSEES**

*En s'harmonisant avec celle de la collectivité, la volonté individuelle devient normale.*  
Goldmann.

\*\*\*

*Le bien est bon par lui-même et pour lui-même, non parce qu'il est ordonné ou sanctionné.*  
Goyau.

## La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

### Il congresso annuale dell'Unione Centrale.

Conformemente agli statuti ed alle leggi federali, gli organi direttivi della Unione Svizzera delle Casse rurali, sistema Raiffeisen, tengono quest'anno il loro congresso annuale nei giorni 4 e 5 maggio p.v.

Ospiterà questa volta *Montreux*, la bella cittadina sorridente, sulle romantiche rive del lago Lemano, il centro dei rinomati vigneti vodesi. *Montreux* avrà quest'anno l'onore di riunire durante un paio di giorni i rappresentanti del più alto movimento finanziario-sociale della nostra Confederazione. Già da tempo si spera di poter organizzare questa imponente riunione nel Ticino; probabilmente anche questo sogno sarà realizzato nei prossimi anni, naturalmente qualora una delle Città ticinesi potesse mettere a disposizione un palazzo dei congressi sufficientemente vasto.

I rappresentanti delle nostre Casse, di tutte le nostre « vedette » se daranno convegno al congresso dell'Unione.

Malgrado le enormi difficoltà attuali, dovute in modo particolare alla rinascita del movimento turistico straniero, gli organizzatori della Unione Centrale hanno saputo superare tutti gli ostacoli ed organizzare così anche il Congresso 1947 con quell'ormai noto e solerte slancio, con l'abituale precisione. Ogni cosa è già stata prevista onde rendere liete queste giornate, le quali, oltre al lasciare ricordo grato e fra i migliori, contribuiscono in modo radicale a creare quella sana atmosfera di fiducia, di simpatia e di collaborazione fra tutti i nostri raiffeisenisti, sparsi nelle più svariate regioni della nostra Confederazione.

Al congresso i principali dirigenti dell'Unione esporranno le differenti attività svolte nel corso dell'esercizio 1946, periodo che è stato particolarmente favorevole e che ha segnato un rallegrante sviluppo del nostro movimento. L'ordine del giorno è studiato e preparato in modo tale da assicurare al congresso il caratteristico solito svolgimento rapido ed interessante.

Il saluto d'apertura del Presidente del consiglio di amministrazione Dr. Eugster darà l'inizio alla manifestazione.

Il signor Direttore Stadelmann esporrà in seguito l'attività ed i risultati della Cassa Centrale, formante il suo

principale dipartimento, mentre il signor Direttore Heuberger darà altri ragguagli sul movimento dell'ufficio di revisione.

L'assemblea sarà quindi chiamata ad approvare i conti annuali dell'Unione Centrale.

Il Congresso dovrà quest'anno inoltre occuparsi anche del delicato compito di approvare i nuovi statuti, aggiornati, per uniformarli alle attuali leggi federali; gli statuti rappresentano invero la carta fondamentale di ogni singola Cassa rurale, sistema Raiffeisen.

In un'allegria gita in battello i partecipanti si recheranno in seguito a *Ouchy*. Sarà questa un'ottima occasione per conoscersi un poco più da vicino, per fraternizzare lietamente, per saper creare quello sano spirito di collegialità indispensabile alla nostra istituzione, e segno distintivo dell'opera sociale di mutuo aiuto.

Sarà pure questa un'occasione molto favorevole per il vicendevole scambio di informazioni sulle esperienze personali; contatto questo sicuramente prezioso che non manca mai di avere favorevoli ripercussioni anche nello sviluppo professionale.

Dunque un cordiale arrivederci a *Montreux*!

### Dopo le elezioni cantonali: il credito agricolo.

Il 9 febbraio u.s. il popolo ticinese venne chiamato alle urne per eleggere i suoi rappresentanti alle più alte missioni cantonali.

Gli eletti furono in parte come già previsti qua e là qualche sorpresa, in taluni settori forse si sperava di più. In generale però tutto si svolse nella massima calma, ciò che dimostrò una volta di più la maturanza e la disciplina del pur vivace popolo ticinese.

Gli eletti hanno ormai dato inizio ai loro programmi, i quali naturalmente seguono correnti diverse e scopi diversi a seconda dei dicasteri e delle mansioni loro affidate, tutto sempre tuttavia nel quadro del pubblico interesse.

Ultimamente ebbimo il piacere di leggere in un giornale ticinese, un articolo del primo presidente del nuovo gran consiglio, onorevole Francesco Masina, in cui viene fra l'altro citata anche la questione dell'organizzazione del credito agricolo nei villaggi.

Su questo problema l'Unione Svizzera

delle Casse Raiffeisen, pone tutta la sua attenzione siccome elemento di vasta azione programmatica che risale ininterrottamente al lontano 1900, allorché la realizzazione del principio Raiffeisen in Svizzera trovava finalmente l'auspicato punto di partenza.

A più riprese abbiamo già, da queste colonne, attirato l'attenzione sulla attività e la collaborazione delle Casse Raiffeisen nel campo del credito agricolo.

Il Ticino conta oggigiorno 10 Casse rurali, nove delle quali fondate nel periodo 1945/46. L'esiguo numero dimostra, si può dire, a meridiana evidenza come nel passato questo movimento non abbia incontrato la necessaria comprensione, sebbene la sua esistenza sia avvalorata dai fatti di aver saputo affrontare e risolvere con concreti criteri la delicata questione del credito agricolo in pressoché tutti i cantoni della Svizzera interna e romanda.

L'attuale sviluppo delle Casse rurali nel Ticino, segna un soddisfacente progresso.

Le 10 Casse registrano complessivamente un movimento generale di circa 4,700,000.— franchi; un bilancio totale di 1,703,000.— Fr. con la partecipazione di 402 soci; i prestiti ipotecari raggiungono circa Fr. 400,000.—.

Al ticinese resta quindi la scelta. Perché non interessarsi più da vicino per la realizzazione di quei postulati finanziari che gli garantirebbero appoggio materiale e più promettente sviluppo economico?

Ai nostri signori consiglieri, ai dirigenti delle organizzazioni competenti rivolgiamo caldamente questo invito:

«affidate la questione del credito agricolo alle Casse rurali, sistema Raiffeisen, od almeno non rifiutate la loro collaborazione, la quale, così come felicemente riscontrato altrove, potrebbe dimostrarsi preziosa e più tardi magari indispensabile.

Il problema del credito agricolo è sulle labbra di tutti; sin'ora nessuna soluzione si è potuta imporre; numerosi fattori rappresentano degli ostacoli talvolta insormontabili. Le Casse rurali Raiffeisen hanno invece dimostrato che se il loro principio della mutualità non risolve da se tutto è però la base di insperati successi per il bene degli agricoltori ed in genere delle classi lavorative.»

## La Suisse raiffeiseniste à fin 1946

### 838 CAISSES RAIFFEISEN

(Classement par cantons)

dont

279 en Suisse romande  
523 en Suisse alémanique  
25 en Suisse romanche  
11 en Suisse italienne



### Etat fin 1946

	Nombre de Caisses	Nombre de Sociétaires	Somme du bilan Fr.	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.
Argovie	90	10,006	93,444,490.55	45,176	61,838,096.64	3,553,118.28
Appenzell Rh. ext.	3	374	2,202,256.96	1,001	1,567,664.59	50,314.14
Appenzell Rh. int.	2	165	1,358,299.40	811	1,148,715.45	30,342.83
Bâle campagne	13	2,251	14,691,384.96	7,231	8,300,870.02	759,910.42
Berne	99	7,654	49,300,014.38	25,988	37,110,336.92	1,075,466.35
Fribourg	63	5,844	54,242,214.61	25,491	34,548,680.05	2,248,353.00
Genève	35	1,596	12,974,397.72	3,554	5,418,092.27	298,868.23
Glaris	1	82	750,456.93	381	664,617.70	20,706.88
Grisons	47	3,033	20,303,536.83	8,505	9,842,336.34	496,004.48
Lucerne	34	3,338	30,138,741.84	17,347	20,403,529.63	1,086,454.35
Neuchâtel	25	1,444	9,002,629.88	4,482	6,014,724.11	128,276.44
Nidwald	4	393	4,397,365.90	3,143	3,621,599.00	145,067.96
Obwald	4	329	2,614,410.99	1,163	1,890,869.77	51,492.42
St-Gall	77	13,012	171,531,716.47	66,032	98,234,688.75	7,564,745.34
Schaffhouse	3	339	3,969,446.65	1,540	1,964,528.33	98,608.61
Schwytz	13	1,953	14,874,334.26	9,411	9,871,556.71	519,474.03
Soleure	66	7,767	77,834,725.61	37,574	56,344,810.51	3,254,870.94
Tessin	10	402	1,703,146.43	590	1,001,882.00	28,291.75
Thurgovie	42	5,321	86,049,058.31	21,820	39,046,322.34	3,240,490.67
Uri	17	1,076	6,217,671.25	3,972	4,619,391.26	143,242.32
Valais	116	10,983	59,541,968.97	23,766	32,007,217.45	1,846,509.99
Vaud	57	4,804	42,508,835.90	15,110	26,045,729.22	1,795,378.27
Zoug	8	556	4,618,649.83	2,405	3,514,482.68	79,311.86
Zurich	9	572	6,334,176.75	2,178	2,657,284.31	191,313.91
1946	838	83,294	770,603,931.38	328,671	467,678,026.05	28,706,613.47
1945	805	78,829	711,509,210.62	309,110	427,709,528.88	26,059,195.66
Augmentation en 1946	33	4,465	59,094,720.76	19,561	39,968,497.17	2,647,417.81